

DEC212269DR18

Décision portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8187 intitulée « Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences » (LOG)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8187 intitulée LOG et nommant M. Hubert LOISEL en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC122926DR18 du 12 décembre 2012 portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8187 intitulée LOG ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8187 en date du 30 /10 /2012 ;

Considérant que Mme Muriel CROUVOISIER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 17 et 18/10/2012, 08 et 09/10/2012, 26 et 27/11/2012 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Muriel CROUVOISIER, Assistante Ingénieure (AI), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8187 intitulée « Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences » (LOG), à compter du 01/01/2020.

Mme Muriel CROUVOISIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Muriel CROUVOISIER, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18/06/2021

Le Directeur d'Unité  
M. Hubert LOISEL

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France  
M. Christophe J. MULLER



DE212236DR18

Décision portant nomination de Mme Corinne HELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8529 intitulée IRHiS et nommant M. Charles MERIAUX en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC172379DR18 du 03 août 2017 nommant Mme Corinne HELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR 8529 intitulée IRHiS ;

Considérant que Mme Corinne HELIN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 24 et 25/04/2017, 18 et 19/05/2017 et 22 et 23/06/2017 ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Corinne HELIN, Assistante Ingénieure (AI), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS), à compter du 01/01/2020.

Mme Corinne HELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne HELIN, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité  
M. Charles MERIAUX

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France  
M. Christophe J. MULLER

